



— Droit de la construction

- ☐ Contrat de construction, marché de travaux ou devis signés
- ☐ Contrat de maîtrise d'œuvre (ou contrat d'architecte)
- ☐ Contrat d'assurance dommages-ouvrage
- ☐ Attestations d'assurance décennale (RCD) des entreprises intervenues
- ☐ Procès-verbal de réception des travaux, avec les réserves éventuelles
- ☐ Factures et justificatifs de paiement des travaux
- ☐ Échanges avec les entreprises (courriers, mails, mises en demeure)
- ☐ Photos des désordres ou malfaçons
- ☐ Rapport d'expertise, si une expertise a déjà eu lieu

Conseil pour l'envoi de vos documents

Scannez vos documents proprement si vous le pouvez. À défaut, prenez des photos bien cadrées et lisibles, puis convertissez-les en PDF avant l'envoi — la plupart des téléphones le proposent (iPhone : application Notes, « Scanner des documents » ; Android : Google Drive, « Numériser »). Transmettez vos pièces au cabinet par mail, même si la liste n'est pas encore complète.